



Assistant d'Éducation : des salariés mal payés, précaires et jetables

Face à un gouvernement qui est plus soucieux de maintenir les profits des grandes entreprises que de mettre des moyens pour la santé, face à un patronat, qui, malgré les injections d'argent public, continue de licencier, les luttes des travailleurs et travailleuses doivent converger car nous nous battons tous pour l'augmentation des salaires, pour en finir avec le chômage, pour des emplois dignes, pour des services publics qui répondent à nos besoins, pour une véritable sécurité sociale.

Pour le droit à vivre dignement !

AED : un métier méprisé

Nous, assistant.es d'éducation (AED) exerçons des missions qui sont indispensables au fonctionnement des établissements scolaires. Pourtant nous faisons partie des exceptions de l'éducation nationale : parmi les rares à être engagé.es en CDD, au salaire minimum.

Les établissements, déjà sous dotés en moyens AEd et sous dotés par ailleurs, utilisent ces précaires sur des missions de plus en plus diversifiées et qui devraient être remplies par des titulaires au statut et armé.es de la formation nécessaire.

D'autre part, si nous sommes un rouage

indispensable des établissements, alors il est parfaitement anormal de ne pouvoir exercer notre emploi plus de 6 ans et d'être embauché.e sur des CDD de 1 an. Le changement permanent des effectifs est nocif car cela nous empêche d'assurer le suivi des élèves le long de leur scolarité mais aussi parce que nous sommes une main d'œuvre jetable dont le moindre acte revendicatif peut être motif de non-renouvellement du contrat.

Voir les revendications en page 3

TOUS ENSEMBLE !

ZONE D'ÉDUCATION PRIORITAIRE / PRIME

MARDI 17 NOVEMBRE

2 initiatives se tiendront :

- RDV **10H à la direction de l'APHM** (80 rue Brochier – 13005 Marseille) pour interpeller la direction **contre les mesures du Ségur de la Santé**.
- Initiatives Retraités : RDV Préfecture à **10H30** pour **l'augmentation immédiate des pensions**.

Ces 2 initiatives **convergeront en cortège à la place Castellane** où se tiendront des prises de parole.

JEUDI 19 NOVEMBRE - GRÈVE DES AED

RDV à 11H DEVANT L'INSPECTION ACADEMIQUE
28 Boulevard Charles Nedelec 13003

5 DÉCEMBRE

Mobilisations **pour l'emploi, contre la précarité, et les droits des privés d'emploi**
RDV 14H - Vieux port.

Les zones d'éducatrices prioritaires ont vocation à donner des moyens supplémentaires à certains établissements des quartiers populaires : effectifs supplémentaires, primes, etc. Pour faire des économies, le gouvernement a supprimé tout ça pour les lycées. En 2016, seule une massive mobilisation des personnels avait permis le maintien d'un dispositif « Lycées accompagnés »

maintenant une prime, que les Aed n'ont jamais touchée. N'étant pas au statut nous sommes encore vu.es comme des « sous-salarié.es » alors que nous sommes en première ligne face aux difficultés et la détresse sociale. Nos collègues AESH et personnels de santé et sociaux ainsi que les agent.es territoriaux.ales ne la touchent pas non plus.

La CGT Educ'action revendique les indemnités REP, REP+ pour celles et ceux exerçant dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire y compris les lycées devant en relever.

Les Aed du Lycée Victor Hugo se sont mis en grève le 15 Octobre sur cette revendication et plus largement sur leur statut. Ce sont maintenant des Aed de dizaines d'établissements de Marseille qui appellent à la grève pour ce jeudi 19 novembre. **Travaillons à étendre la mobilisation au département et nationalement.**

TOUS EN GRÈVE JEUDI 19 NOVEMBRE

RDV à 11H DEVANT L'INSPECTION ACADEMIQUE
28 BOULEVARD CHARLES NEDELEC 13003

Face à la crise sanitaire

Trop peu de moyens ont été donnés au système de santé et cette gestion honteuse de la crise a conduit à un « confinement » dans lequel les lieux de concentration tels que les transports en commun, les établissements et autres lieux de travail sont ouverts alors qu'ils sont parmi les premiers lieux de contamination. Ce sont des centaines d'élèves qui sont concentré.es aux entrées et dans la cour et qui doivent s'acheter eux-mêmes des masques qui sont obsolètes au bout de 4h et qui n'ont donc plus aucune efficacité dans 90 % des cas.



La mobilisation du personnel de l'éducation nationale est la seule barrière aux directives aberrantes du ministère, et qui maintient un semblant de cohérence dans l'application de protocole sanitaire parfois totalement inapplicable, parfois même dangereux pour toutes et tous.

La CGT Educ'action revendique :

- **La mise en place d'un protocole sanitaire** protecteur pour les personnels et les usager.es en vue d'une ouverture pérenne des établissements scolaires, comprenant notamment un allègement des classes, le suivi des AEd par la médecine de prévention, un équipement adapté fourni par l'employeur à la mesure des conditions de travail des AEd.
- **La création de postes en nombre suffisant** à la hauteur des besoins et, au minimum: 1 AEd à temps plein pour 75 élèves, 1 pour 50 en zone difficile, tout en tenant compte de la taille et de la configuration des établissements
- **1 CPE pour au maximum 250 élèves**, 1 pour 200 au maximum en zone difficile
- **L'embauche massive de personnel** dans toutes les catégories, indispensable pour assurer un enseignement de qualité qui tient compte non seulement des difficultés de la période mais aussi des manques de moyens en temps ordinaire.

Statut des AED

La CGT Educ'action revendique :

- **Une augmentation du traitement : 400 euros** soit 90 points d'indice immédiatement
- **La création d'un nouveau statut de personnel de vie scolaire, d'éducation et d'animation.** Leurs missions seront construites autour de l'encadrement et du suivi des élèves, de l'accueil et de l'écoute des jeunes, de la surveillance et des missions d'animation et d'accompagnement éducatif dans l'enceinte des établissements scolaires. Agent.es de catégorie B1, avec une rémunération correspondant à nos repères salariaux pour cette catégorie, leur service serait de 32h sur les 36 semaines de l'année scolaire. Les personnels de vie scolaire, d'éducation et d'animation doivent bénéficier de deux années de formation en tant que fonctionnaires stagiaires, permettant une formation progressive, accompagnée et rémunérée donnant droit à un diplôme reconnu dans les milieux de l'éducation et de l'animation au bout de ces deux années de formation.

Et les étudiants salariés ?

La question des étudiant.es qui exercent ce métier en lien ou non avec leurs études se pose depuis longtemps. A cela nous répondons qu'aucun.e étudiant.e ne devrait être obligé.e d'être salarié.e pour financer ses études. Or, selon l'Observatoire de la Vie Étudiante plus de 60% des étudiant.es exerçant un travail de plus de 15h par semaine échouent leurs études. Alors que le temps de travail minimum d'un.e AEd est de 17h. Ces étudiant.es doivent accepter des métiers précaires parce que les gouvernements refusent d'augmenter le nombre de bénéficiaires des bourses et leurs montants. Ce n'est plus acceptable. En revanche nous savons que certaines

formations professionnelles nécessitent un apprentissage du métier « sur le terrain », dans l'entreprise ou le service. Ce qui peut être le cas d'un AEd qui aspire à travailler dans l'éducation nationale. Mais, de la même manière que nous dénonçons les entreprises qui profitent de leurs stagiaires en ne les payant pas – ou alors bien en dessous du salaire des titulaires – nous dénonçons aussi la manière d'utiliser des étudiant.es déjà précaires sur un type de « sous-emploi » dont le salaire est 15% en dessous des agent.es les plus mal payé.es de l'éducation nationale, et qui ne permet pas de pouvoir vivre dignement.

La CGT Educ'action revendique :

- **Un statut permettant réellement la poursuite d'études** avec des horaires aménagés et un salaire digne, inspiré de ce qu'a pu être le statut MI-SE créé par le Front populaire. En attendant la création du nouveau corps de personnel de vie scolaire, d'éducation et d'animation,
- **La titularisation de tous les personnels précaires de Vie scolaire**, sans condition de concours ni de nationalité et avec une réelle formation sur le temps de travail, dans les corps existants de la Fonction publique.
- **Une augmentation du montant des bourses ainsi que du nombre de bénéficiaires.**